

**Décision du 29 juillet 2021  
portant nomination du directeur général par intérim du Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

**décide**

**Article 1**

Monsieur Erick Lajarge, directeur général adjoint du Cerema, est nommé directeur général par intérim du Cerema, du 29 juillet au 8 août inclus.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressée.

Fait à Bron, le 29 juillet 2021

Le Directeur Général

  
Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé(e) précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »